

DANS CE NUMÉRO :

Procédure de
remboursement
de valves thermo-
statiques 1

Nouvel outil de
classification pour
les usagers
hébergés en
RI/RTF 1

Activités de
formation 2

À VENIR

Assemblée
générale
annuelle du CRDI
de Québec
*Le 27 septembre
prochain*

**Vous préférez
recevoir ce
bulletin par
courriel?**

Envoyez votre adresse à
nathalie_houle@ssss.gouv.qc.ca

Procédure de remboursement de valves thermostatiques

Nous tenons à préciser, à la suite de différentes questions que nous avons reçues, que la Coordination des RNI procédera au remboursement des frais liés à l'installation de valves thermostatiques et de détecteurs de monoxyde de carbone sur réception des pièces justificatives.

1. La personne responsable de la RNI doit remettre la facture originale du coût de la valve thermostatique et du détecteur de monoxyde de carbone ainsi que des frais liés à leur installation à son intervenant-ressources.
2. La personne responsable de la RNI doit signer le document d'attestation pour confirmer que les valves thermostatiques et les détecteurs de monoxyde de carbone ont été installés.
3. L'intervenant-ressources assurera le suivi pour le remboursement au responsable de résidence.
4. Pour ceux qui ont déjà acheminé leurs pièces justificatives, l'intervenant-ressources s'assurera d'appliquer, tel que prévu, les remboursements des frais liés à l'installation.

N'hésitez pas à communiquer avec votre intervenant-ressources au besoin.



Démarche avec le nouvel outil de classification pour les usagers hébergés en RI/RTF

Le sous-ministre ayant annoncé les premières actions visant l'implantation du projet de Loi 49, nous devons entamer, dès cet automne, l'exercice de classification de tous les usagers hébergés au CRDI de Québec.

L'évaluation se déroulera du 12 septembre au 15 décembre 2011.

Une agente administrative vous contactera afin de vous convoquer à une rencontre au CRDI de Québec.

L'intervenant au suivi de l'utilisateur (éducateur) sera présent. Une évaluatrice vous expliquera la grille et la complétera avec vous.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration dans cette démarche.

Convocation aux activités de formation

2011-2012

PAR : Myriam Tremblay, coordonnatrice aux ressources non institutionnelles

L'automne est à nos portes amenant avec lui le retour aux activités régulières de l'établissement, notamment les activités de formation prévues pour les responsables de ressources non institutionnelles. Rappelons que ces activités de formation visent à vous soutenir et à vous outiller dans votre quotidien auprès des usagers.

Ainsi, pour l'automne 2011, nous vous proposons un premier volet de formations **obligatoires**. Dans le dernier numéro du bulletin Infos-RNI (juin 2011), nous vous indiquions que les membres du comité consultatif avaient fait certaines suggestions pour des activités de formation. Ces suggestions seront considérées dans l'ensemble du plan de formation qui sera déployé au cours de la prochaine année. Surveillez donc régulièrement le bulletin Infos RNI pour être bien informé des volets de formation à venir.



Convocation pour le volet 1 : formation obligatoire*	
Objectif et contenus :	Sensibilisation à : <ul style="list-style-type: none"> • Politique relative à l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle • Politique relative à la distribution et à l'administration des médicaments aux usagers. • Politique relative à l'administration des soins invasifs et non invasifs aux usagers • Gestion des risques
Durée :	1 journée
Dates possibles :	<ul style="list-style-type: none"> • 6-20 octobre 2011 • 3-17 novembre 2011 • 01-15 décembre 2011
Comment s'inscrire?	Il vous suffit de téléphoner à Madame Nathalie Houle, à la Coordination RNI au 418 683-2512, poste 2035 ou encore de vous inscrire par courriel à nathalie_houle@ssss.gouv.qc.ca . Inscrivez-vous rapidement pour avoir un plus grand choix de dates possibles!

*Le volet 1 du programme de formation portant sur les politiques est obligatoire pour toutes les personnes inscrites au contrat de service. La participation des responsables sera notée au dossier par l'intervenant-ressources.

Il est à noter que pour cette journée complète de formation sur le volet 1, le lunch est fourni. Les frais de remplacement et les frais de kilométrage sont défrayés par le CRDI de Québec sur présentation de pièces justificatives.

Vous avez des questions, n'hésitez pas à les adresser à votre intervenant-ressources.